

Conditions de recrutement

Assistants de langue brésilienne en Guyane 2017-2018

<p>Conditions générales</p>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nationalité brésilienne - inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur brésilien. - ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement brésilien, au Brésil ou à l'étranger - âgés de 20 à 35 ans - ayant des compétences en langue française (niveau B1 du CECRL). <p>Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>La DAREIC informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du 1^{er} juillet, avec confirmation de l'affectation au plus tard le 30 aout 2017.</p>
<p>Villes d'affectation</p>	<p>Cayenne, Kourou, Saint Laurent Apatou, Maripasoula, Saint-Georges de l'Oyapock, Macouria et Matoury</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>
<p>Établissements</p>	<p>Établissements d'enseignement 1^{er} et 2nd degré</p>
<p>Durée du contrat</p>	<p>7 mois (du 1^{er} octobre 2017 au 31 avril 2018)</p>
<p>Temps de travail et de congés</p>	<p>12 heures de cours par semaine</p> <p>Congés : les congés scolaires.</p>
<p>Rémunération mensuelle</p>	<p>Salaire net d'environ 1 100 €</p> <p>Il est vivement recommandé aux assistants de prévoir une somme d'argent suffisante pour financer les premiers mois sur place. Délai minimum pour formaliser le contrat avec l'Académie de la Guyane et percevoir la première indemnité.</p>